

2 Service civil: Un bilan positif

3 Quand des civilistes sont forcés au service

5 L'utilité du service civil est reconnue

6 Pour un service de milice volontaire

Une occasion manquée

Début mai le conseil national a traité de la révision de la loi sur le service civil (LSC), en suivant les recommandations de vote de la commission de la politique de sécurité: les affectations à l'étranger restent disponibles, l'accès au service civil n'est pas durci, il faudra dorénavant avoir participé à la journée d'information avant de déposer une demande d'admission. Le nouveau domaine d'affectation «instruction publique» a cependant été rejeté.



Le Conseil National ne veut pas des civilistes dans les écoles. Photo: Cédric Hüsler/Flickr

Le vote a été serré: par 94 à 82 voix le conseil national a refusé d'inclure le domaine d'affectation «instruction publique» dans la nouvelle loi. Le PS, les Verts, les Vert'libéraux et le PBD ont voté pour, l'UDC contre. La proportion de voix opposées dans les rangs PLR et PDC ont fait pencher la balance contre la présence de civilistes dans les écoles.

L'argument principal du débat était que le rôle des civilistes dans les écoles n'était pas assez clairement défini. D'un côté, des craintes ont été exprimées quant aux civilis-

tes qui donneraient des cours, remplaçant potentiellement les professeurs et, de l'autre, certains élus pensent qu'il ferait pas grand chose de plus que «distribuer les pommes à la récréation». Le fait que la loi sur le service civil ne contient aucun cahier des charges et que dans les autres établissements d'affectation le travail des civilistes n'est pas non plus spécifié, n'a semblé intéresser personne lors du débat. À cela s'est ajouté le fait que les civilistes, en tant qu'objet de conscience, ne seraient pas de bons exemples pour les enfants tout comme

le risque que l'attractivité du service civil augmente grâce à ce nouveau domaine d'affectation. Lors du débat, les vieilles réserves idéologiques sur les civilistes ont refait surface, tout comme la peur du saignement des effectifs de l'armée de milice.

Les tâches sont variées

CIVIVA s'est engagé en amont du débat pour le nouveau domaine d'affectation dans les écoles. La fédération a démontré que la présence de civilistes dans les écoles peut décharger les enseignants et améliorer l'encadrement des élèves. Comme dans les autres domaines, les tâches possibles sont variées: soutien dans l'enseignement, encadrement en dehors des heures d'enseignement, surveillance lors des pauses, accompagnement lors de camp et de sorties, soutien dans les domaines techniques, aide aux devoirs.

Ce que les civilistes font précisément sera déterminé par le cahier des charges des établissements d'affectation et approuvé par l'organe d'exécution. Enfin l'engagement de personnes de sexe masculin dans les écoles primaires permettrait un équilibre au niveau du genre et inciterait peut être certains de ces jeunes hommes à s'orienter vers le domaine pédagogique après leur affectation.

Le domaine d'affectation «instruction publique» est une chance pour le futur de la société et du service civil. Avec sa décision, le conseil national a manqué une occasion de la saisir. CIVIVA compte maintenant sur le Conseil des États qui traitera prochainement de la loi. Si il fait preuve de clairvoyance et rend possible l'engagement de civilistes dans les écoles, le conseil national devra débattre à nouveau de la loi.

Samuel Steiner, secrétaire général CIVIVA

Editorial

Service civil: bref état des lieux



Jérémie Juvet,
ancien Secrétaire
général CIVIVA pour la
Suisse romande

Mon travail à CIVIVA m'a convaincu que le service civil est promis à un bel avenir. Pourquoi?

D'abord, le service civil est en expansion. Il y a un effet boule-de-neige grâce à

l'augmentation du nombre de jour de service civil, l'intérêt croissant des médias et des jeunes pour le service civil.

Ensuite, le service civil fêtera bientôt 20 ans de succès.

Aujourd'hui, personne ne conteste son statut d'institution qui sert l'intérêt public. Les civilistes sont d'ailleurs les meilleurs ambassadeurs du service civil. Pendant leurs affectations, ils font connaître le service civil à leurs collègues, aux personnes qu'ils aident et racontent leurs expériences autour d'eux.

Enfin, CIVIVA a su s'imposer avec

efficacité comme l'association qui représente et protège les intérêts des civilistes et de leurs établissements d'affectation. Il existe un dialogue constructif avec l'administration et les politiciens et de plus en plus de journalistes consultent CIVIVA quand ils veulent évoquer le service civil.

Pourtant, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. CIVIVA devra encore et toujours répondre aux mêmes critiques lassantes qui répètent à tort que le service civil est réservé aux paresseux et menace l'armée de milice. Ces prochains mois et années, CIVIVA devra dire pourquoi il est nécessaire de prévoir de nouvelles places d'affectation de qualité pour les civilistes et ainsi d'assurer la pérennité du système. Surtout, il faudra créer le débat public autour de la valeur et la légitimité de l'engagement citoyen, notamment en proposant d'ouvrir le service civil sur une base volontaire aux femmes, aux étrangers et tout ceux qui le souhaiteraient.

En somme: des défis que CIVIVA sait relever.

Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 079 922 63 31; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous www.civiva.ch/2/conseil

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Juin 2015; 19^{ème} édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-
Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Ilias Panchard, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: David Bucheli, Jérémie Juvet

Traduction: Louis Honegger, Gérard Duc, François Mercier, Gaétan Morel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Quand des civilistes sont forcés au service

Le civiliste qui ne termine pas à temps ses affectations se verra convoqué d'office. La collaboration avec ces civilistes n'est pas toujours aisée pour les établissements d'affectation désignés. Mais il existe aussi quelques avantages.

À la différence de l'armée, les personnes astreintes au service civil peuvent librement choisir quand et où ils vont effectuer leurs affectations. Mais parfois, les civilistes aussi sont confrontés à la rigueur de la loi: en effet, celui qui ne présente pas une convocation d'affectation dans les délais sera – après plusieurs rappels – contraint par l'organe d'exécution au service à une convocation d'office. L'année passée 645 civilistes ont été convoqués d'office (voir encadré).

L'établissement Naturnetz, qui effectue des projets dans le domaine de l'environnement, compte environ 150 de ces convocations par année. Le responsable Marco Sacchi estime qu'environ la moitié des convoqués d'office n'ont pas trouvés d'affectation dans les temps et ceci par négligence. L'autre moitié serait en fait des objecteurs de conscience qui ne veulent pas se faire dicter ce qu'ils ont à faire.

Souvent cela est le cas quand ils sont convoqués d'office par les autorités. «Des civilistes convoqués d'office, il ne s'en présente même pas la moitié à l'affectation», raconte Marco Sacchi. Cela rend la planification extrêmement difficile pour lui. «C'est déjà arrivé qu'au début d'un projet qu'aucun des civilistes mobilisés ne soit présent.» Souvent, Sacchi doit compléter avec des civilistes «normaux» des groupes qui auraient dus être constitués entièrement de civilistes convoqués d'office.

Les établissements d'affectation ne sont pas obligés de prendre des civilistes convoqués d'office. Le fait que Naturnetz le fasse malgré tout est motivé par le fait que l'établissement ne pourrait sinon pas trouver assez de civilistes explique Sacchi. «On répète toujours qu'il y a trop de civilistes par rapport aux établissements d'affectation. Dans le domaine de l'environnement en tout cas, la réalité est bien différente.»

Aptitudes manuelles

Un des avantages des civilistes convoqués d'office est le fait que beaucoup d'entre eux ont de bonne aptitudes aux travaux manuels raconte Marco Sacchi. Chez les autres civilistes, il y a plus de maturants chez qui la motivation est plus importante mais en contrepartie, les compétences manuelles ont tendances à être plus faibles.

Armin Capaul pense aussi que les civilistes convoqués d'office offrent de bonnes

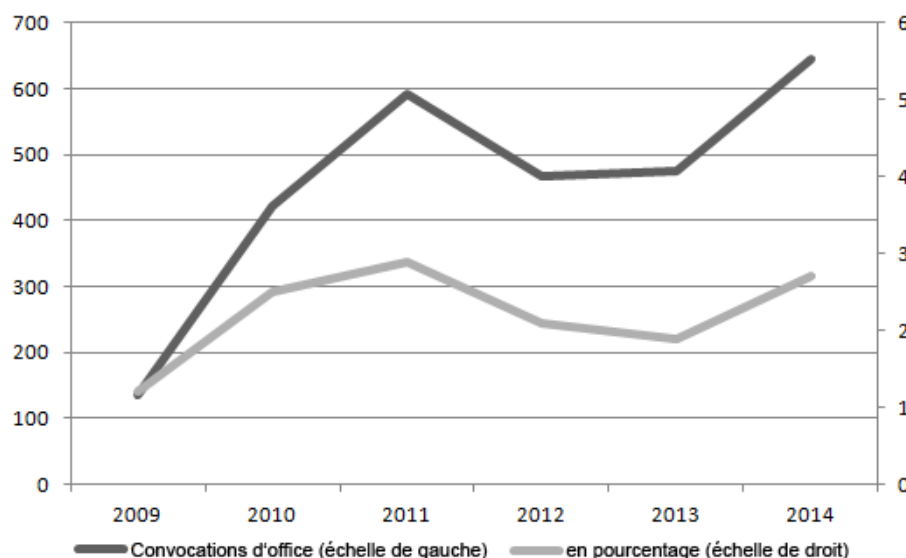
prestations. «Je les préfères presque à ceux qui viennent de leur plein gré», dit le paysan qui reçoit régulièrement des civilistes convoqués d'office dans sa ferme située dans le Jura bernois. Quand une pression est exercée, la plupart trouvent la motivation pour faire leur travail, explique Capaul.

L'organe d'exécution offre aussi des incitations en faveur de l'accueil des civilistes convoqués d'office. Le porte-parole Heinz Schenk explique: «Dans certains cas, l'organe d'exécution peut libérer partiellement ou complètement un établissement d'affectation de ses taxes à la Confédération.» Ceci

pourrait être le cas si la prise en charge d'un civiliste affecté d'office devient importante pour un établissement. Naturnetz profite aussi de cela. Mais ce n'est pas non plus une affaire en or, comme le dit Marco Sacchi. «Les affectés d'office couvrent tout juste les frais.» Pour les petits établissements d'affectation, comme celui d'Armin Capaul, les civilistes affectés d'office présentent l'avantage que leurs jours d'affectation ne sont pas déduits du contingent annuel de l'établissement.

Lukas Leuzinger

Statistique



Le nombre d'affectés d'office grimpe

En 2014, 645 civilistes au total ont été affectés d'office – un nouveau maximum. Ce chiffre représente 2,7 pourcents de toutes les affectations. L'année passée, ce chiffre était resté sous la barre des 2 pourcents. Heinz Schenk de l'organe d'exécution du service civil explique cette augmentation par l'introduction de la révision de l'ordonnance sur le service civil sur les délais de l'accomplissement des affectations. «Les civilistes qui ont été admis en 2011 devaient avoir terminé leur affectation longue jusqu'à trois ans après l'entrée en vigueur de l'admission. Celui qui, dix mois après ce délai,

n'avait pas trouvé d'affectation devait être appelé d'office.»

Après l'abolition de l'examen de conscience en 2009, le nombre d'affectations d'office avait déjà grimpé. Il était probable qu'en étant certains obstacles à l'admission, les jeunes hommes qui se présentaient au service civil soient aussi moins motivés. A partir de 2011, le chiffre a de nouveau plongé, ce que l'organe d'exécution explique par l'«accompagnement intensif et proactif». «Nous fournissons aux civilistes de l'information ciblée au moyen de brochures et ceci directement à la journée d'informations» explique Schenk. «Ainsi, nous avons mis l'accent sur l'intégration du service civil dans leurs projets de vie.» (LZ)

Regarder, là où d'autres détournent les yeux

La toxicomanie, la violence et la criminalité sont le quotidien de beaucoup de villes. A Lucerne, la SIP lutte contre ces problèmes en s'efforçant de prévenir les conflits et en imposant des règles. Durant son affectation, le civiliste David Bucheli a côtoyé un monde nouveau pour lui. Il raconte ici son expérience.

Face à l'entrée du local Kontakt- und Anlaufstelle (K&A) l'activité est intense. Des toxicomanes entrent et sortent, afin de consommer ici leur substance dans un lieu sécurisé ou simplement pour chercher la conversation avec des travailleurs sociaux. Le bâtiment en bois de deux étages est le centre névralgique du quotidien de nombreux toxicomanes de Lucerne. Pourtant, pour le quartier voisin, où vivent principalement des familles et des personnes âgées, le K&A peut représenter un fardeau lourd à assumer. Des entrées d'immeuble et des arrières-cours servent malheureusement encore et toujours de lieu de consommation aux toxicomanes et les seringues utilisées restent souvent sur place, mettant en danger la santé des habitants. Les collaborateurs de la SIP sont particulièrement vigilants, patrouillent plusieurs fois par jour dans le quartier à la recherche de traces de consommation.

SIP: ces initiales signifient Sécurité, Intervention et Prévention. Lorsque je suis tombé, il y a un an, sur cette abréviation, je ne me doutais pas encore de la complexité de la tâche qui se cachait là-dedans. A l'époque, j'étais à la recherche d'une affectation de service civil pour l'été. Je suis tombé sur le cahier des charges de la SIP plutôt par hasard, mais la description du poste éveilla rapidement ma curiosité.

Diversité des tâches

La mission de la SIP vise à maintenir une vie commune sûre et paisible au sein de l'espace public. La traque et le ramassage des seringues appartiennent aux tâches quotidiennes de la SIP, de même que la lutte contre le commerce et la consommation de drogue dans les lieux publics. Lors de leur patrouille en ville, la SIP communique ses règles de conduite, peut repérer prématurément les conflits potentiels et permettre ainsi une désescalade. Pas seulement chez les marginaux et les toxico-dépendants, mais chez tous les utilisateurs de l'espace public. L'éventail des interventions va du mépris de l'interdiction de circuler, au dépôt de détritus et du tapage nocturne, aux invectives verbales ou aux altercations physiques.

Des compétences variées sont exigées afin de circuler dans la rue en qualité de civiliste arborant le gilet rouge estampillé



La SIP fait acte de sa présence en public. Photo: SIP

SIP. Ici, celui qui cherche la routine n'a pas sa place. Malgré le fait que des tâches et des clients reviennent fréquemment, aucune intervention n'est semblable. Les rôles divers que doit remplir la SIP rendent cette activité aussi variée qu'exigeante: une fois il est exigé une oreille patiente à l'écoute des problèmes et des demandes des marginaux, une autre fois des compétences de médiation et de conciliation, parfois également des capacités à s'imposer dans des tâches d'imposition de l'ordre ou d'explication franche avec des jeunes ou des noctambules dans la prévention contre la drogue.

La dignité de la personne comme priorité

Mon intérêt pour la communication, au-delà de toutes barrières linguistiques, médiatiques ou intellectuelles se révèle a posteriori comme non négligeable dans le choix de ce lieu d'engagement. Cependant, pour moi il était primordial que je puisse m'identifier avec l'idée à la base de la SIP et également que, lors d'interventions liées à la drogue ou de discussions sur la prévention, la dignité de la personne humaine soit toujours la priorité. En conséquence, le plus important est le respect à l'égard de chaque personne abordée. Bien que cette position n'ait pas toujours été réciproque, les nombreuses rencontres positives de ma première affectation

en service civil auprès de la SIP resteront pour moi un souvenir marquant.

Bien que mois après mois, le travail de la SIP permette d'économiser nombre d'interventions de la police et de coûts sociaux, sa présence à Lucerne demeure un sujet politique brûlant. En qualité d'objecteur de conscience, j'ai pu quelquefois ressentir, durant mon affectation de trois mois, à quel point la désinformation sur la SIP était importante auprès de certaines catégories de la population. Et je dois également le reconnaître: avant mon affectation, je n'avais que peu d'idée du travail de la SIP.

L'aperçu, en qualité d'acteur, de cette forme captivante et directe de travaux d'intérêt général au sein de la SIP a été en soi un enrichissement. J'ai d'autre part été confronté à une réalité sociale que j'ai – à l'image de beaucoup de monde – souvent ignorée: la dépendance, la violence et la misère sont égale-

ment présentes dans nos rues et doivent être prises en compte et non plus ignorées. La SIP offre une contribution importante, en regardant là où d'autres détournent les yeux.

David Bucheli



Brèves

Fermeture du centre régional de Lucerne

La Suisse ne compte maintenant plus que cinq centres régionaux. Le centre régional de Lucerne a fusionné avec celui de Aarau. L'organe d'exécution l'annonçait en janvier dernier, ce changement permettra d'augmenter l'efficacité et la qualité de l'exécution.

Le centre régional d'Aarau est maintenant responsable des cantons de Lucerne, Zoug, Obwald, Nidwald, Schwytz et Uri. À l'avenir, les civilistes de Suisse centrale devront parcourir un plus long trajet pour se rendre au cours d'introduction. Pour le reste rien ne changera pour les civilistes et les établissements d'affectation.

Le regroupement fait partie de la réorganisation des représentations de l'organe d'exécution qui a commencé en 2011. Suite à ce dernier, la Suisse alémanique comprend trois centres régionaux (Aarau, Rütli et Thoune). À cela s'ajoute le centre de Lausanne pour la Suisse romande ainsi que celui de Rivera pour la Suisse italienne. (red)

De l'antimilitarisme à la non-violence

Le Centre pour l'action non-violente a pour mission de promouvoir la non-violence en Suisse romande. Il a été créé en 1968 à Lausanne, sous le nom de «Centre Martin Luther King» (CMLK) avant d'être ensuite rebaptisé «Centre pour l'action non-violente» (CENAC) en 2004.

Historiquement, le centre s'est énormément engagé en faveur de l'objection de conscience vis-à-vis de l'armée, en s'opposant par exemple aux impôts militaires ou en animant des groupes d'objecteurs. Dès la fin des années septante, l'antimilitarisme a peu à peu été abandonné, au profit d'une non-violence dite «multidirectionnelle». Un Centre de documentation prend forme et les formations autour de la non-violence deviennent l'activité centrale.

Le CENAC promeut le service civil en tant que «service de remplacement» au service militaire. CIVIVA partage de nombreuses approches avec le CENAC. Un centre à découvrir absolument!

Plus d'infos sur: www.non-violence.ch. (ip)

«Le Monde Civil» recherche ton appui!

Aimes-tu écrire? Ou bien peut-être es-tu passionné par les langues et tu serais enthousiasmé à l'idée de traduire des textes de l'allemand vers le français?

Si tu peux répondre à ces questions positivement, alors il faut que nous prenions contact! «Le Monde Civil» cherche des volontaires qui contribueront à la rédaction de notre journal. Tous ceux et celles qui s'intéressent au service civil seront les bienvenus. Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience journalistique, même s'il s'agit d'un atout.

«Le Monde Civil» expose quatre fois par année à ses lecteurs les nouveaux développements afférents au service civil; il publie des articles de fond; réalise des reportages sur le quotidien des civilistes; donne des informations utiles et des conseils. Tu pourras décider seul de la manière par laquelle tu souhaites contribuer. Libre à toi de traduire ou d'écrire une unique fois ou plus régulièrement.

Si tu es intéressé ou si tu souhaites d'autres renseignements, écris simplement à redaction@civiva.ch. (red)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

Une utilité reconnue

L'utilité des affectations de service civil pour la société est reconnue. C'est ce que montre une enquête réalisée tout récemment auprès de la population.

Fait encore défaut, une idée précise de ce que font concrètement les civilistes.

Service civil? Protection civile? Les deux sont encore souvent confondus, par un dixième des 10 000 personnes interrogées au téléphone. Ces personnes de 15 à 74 ans ont été invitées à dire ce qui leur passait par la tête en entendant le terme «Service civil». La moitié d'entre elles était à même de situer correctement le service civil dans le système de l'obligation de servir: comme service de remplacement du service militaire. Un petit quart associait le service civil à des qualificatifs comme «utile» ou «qui a un sens» et l'évaluait spontanément de manière positive, n'attachant qu'une importance secondaire à ce qui faisait précisément l'objet de l'évaluation. Environ 15 pour cent seulement reliaient le service civil aux activités concrètes des civilistes, les mieux connues d'entre elles étant l'accompagnement et les soins aux personnes âgées. Seulement 7 pour cent évaluaient le service civil de façon négative ou le jugeaient inutile (plusieurs réponses étaient possibles).

Trois personnes sur cinq croyaient que les Suisses pouvaient choisir librement en-

tre le service militaire et le service civil. Les plus jeunes savaient cependant bien plus souvent qu'il n'y a pas de libre choix, même si 56 pour cent d'entre eux se trompaient tout de même à ce sujet. Un tiers estimait que la charge assumée par les soldats était plus lourde que pour les civilistes. Un quart seulement jugeait que l'équivalence inscrite dans la loi était réalisée. D'un autre côté, environ 6 pour cent des personnes interrogées étaient d'avis que le service civil représentait une charge supérieure au service militaire.

Un tableau contrasté

Le travail réalisé par les civilistes est utile à la société. Ce point fait l'unanimité ou presque, puisque 3 pour cent seulement des personnes interrogées n'étaient pas d'accord avec cette affirmation. Et les affectations de service civil ne mettent pas en danger les places de travail existantes, ni ne faussent le jeu de la concurrence: 7 personnes sur 10 partageaient ce point de vue.

Il en ressort un tableau assez contrasté:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

l'utilité du service civil est certes reconnue, mais la population ne sait pas encore précisément qui bénéficie du travail des civilistes dans les différents domaines d'activité. Un défi intéressant se profile: une fois que les activités concrètes des civilistes seront connues, il faudra reposer la question de l'équivalence de la charge assumée par les civilistes et les militaires. D'après le rapport du Conseil fédéral de 2007 sur l'égalité face aux obligations militaires, l'égalité face aux obligations militaires implique que toutes les personnes accomplissant un service soient soumises aux mêmes contraintes en termes de temps et des points de vue physique et psychique, compte tenu de leurs capacités.

L'enquête a été réalisée sur mandat de l'organe d'exécution dans le cadre d'une formation continue entreprise par le responsable de la communication à titre privé. Les résultats peuvent être téléchargés à l'adresse (<https://www.zivi.admin.ch/fr/documentation>). L'organe d'exécution en tire parti dans ses réflexions au sujet du positionnement du service civil. (ZIVI)

Question au Docteur Civiva

Je m'intéresse au service civil, cependant je ne sais pas s'il y a des activités qui correspondent à mes compétences et à mes intérêts. Où puis-je vérifier les possibilités d'engagement?

Comme civiliste, tu as l'immense avantage de pouvoir, et même de devoir, planifier toi-même tes affectations. Lors de la planification, tu te dois de tenir compte de certaines règles concernant la répartition de tes jours, la durée et la thématique de tes affectations. Tu peux en tous les cas choisir tes affectations en fonction de tes compétences et de tes intérêts. Au sein des différents domaines d'activités, comme le domaine social, la protection de l'environnement, l'aide au développement, etc., il y a des profils de compétence très divers. L'endroit et la région d'affectation sont également laissés à ton libre-choix, naturellement toujours à la condition que tu trouves un établissement qui t'accepte en qualité de civiliste.

Tu peux t'informer sur les possibilités d'affectation sur la plate-forme internet de l'Organe d'exécution du service civil: www.ezivi.admin.ch. Une fonction de recherche élargie te donne la possibilité de chercher en fonction de tes préférences. Sur la plate-forme internet sont listés tous les cahiers des charges des établissements reconnus.

Pour un aperçu concret du quotidien des civilistes dans les domaines le plus divers, tu trouves une collection de clips vidéo sur www.zivi.tv/fr.

La solution qui a particulièrement fait ses preuves, est de passer personnellement visiter l'établissement. Tu peux éventuellement même y faire une journée de découverte. L'échange avec d'autres civilistes peut également être très riche afin d'obtenir une vision approfondie du quotidien de ceux-ci. Au cas où tu aurais encore des questions, tu peux engager en tout temps une consultation avec une personne du groupe de conseil de CIVIVA: www.civiva.ch/2/conseil.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch
Tu trouveras davantage de conseils sous www.civiva.ch/2/conseil

Carte Blanche

Pour un service de milice volontaire

Baschi Dürr a refusé de continuer dans l'armée et a opté pour le service civil. Aujourd'hui, il est directeur du Département de la sécurité du canton de Bâle-Ville. Même si ses expériences lui ont beaucoup apporté, il nous écrit que le service obligatoire est une mauvaise solution.

Je n'aurais pas voulu me passer de ces deux expériences: le service militaire et le service civil. On fait autre chose, on apprend à connaître d'autres personnes. Recruté comme observateur aérien, j'ai fait mon école de recrues à Dübendorf. Si c'était à refaire aujourd'hui, je choisirais un challenge plus physique. De cette époque, je n'ai gardé que quelques contacts, ma joie du jogging et mon intérêt pour le tir.

Alors que j'étais critique envers le service militaire, on m'a proposé pour l'école de sous-officiers et donc justement chargé de convaincre les nouvelles recrues de l'importance de la conscription. J'ai alors refusé de «continuer» et ai été condamné pour cela. Après un premier cours de répétition plutôt ennuyeux, j'ai changé pour faire du service civil. Quitte à faire du service, alors autant avoir un impact immédiat.

Ferme de montagne et cantine

Dans mon service civil, j'ai surtout eu affaire à des jeunes: des enfants handicapés dans une ferme de montagne, des jeunes qui ont de la peine à trouver une place de stage. Finalement, j'ai encore travaillé pour des enfants et des jeunes dans le Petit Bâle, et dans une cantine et un «groupe pour enfants». Là aussi, j'ai conservé quelques contacts, et je profite toujours dans ma fonction d'avoir vu Bâle sous un autre angle, même si ce n'était pas depuis l'échelon le plus bas. De plus, j'ai accompli quelque chose de concret pour les autres.

En tant que Directeur de la sécurité, mon attention aujourd'hui est surtout fixée sur la protection civile. Celle-ci, à la différence du service civil, est organisée par chaque canton. L'administration militaire, par contre, est fortement réduite dans les cantons. Actuellement, c'est surtout la Confédération qui en est responsable. De notre côté, nous entretenons d'excellentes relations avec cette dernière, c'est-à-dire avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ainsi

qu'avec la direction de l'armée. Preuve en est l'excellente collaboration que nous avons eue récemment dans le cadre de la grande conférence du Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle.

Je suis resté fidèle à mes convictions et j'ai voté en 2013 pour la suppression de la conscription. Ceci porte parfois à discussion lors de mes contacts avec des officiers de l'armée, mais il s'agit de bonnes discussions, d'égal à égal. Le fait que le débat sur l'armée soit mené aujourd'hui de manière pragmatique et ouverte a vraisemblablement contribué à ce que les votants et votantes, même à Bâle-Ville, se soient clairement exprimés pour la conscription.

«Je profite toujours dans ma fonction d'avoir vu Bâle sous un autre angle.»

Une conscience libérale

Je ne crois pas que l'introduction d'un service obligatoire général – que ce soit comme pompier, soldate, aide-soi-

gnant pour personnes âgées ou écologiste – est le chemin qui nous mènera au succès. En tant que républicain, je crois que l'on ne saurait apprécier à sa juste valeur la milice, ses possibilités et son potentiel, que ce soit dans la cause militaire ou civile, dans la sphère politique ou sociale. Comme libéral, cela me répugne de penser que l'Etat peut nous forcer à un travail. En conclusion, je crois, en tant que républicain libéral, à un service de milice volontaire.

Baschi Dürr (38 ans) est Conseiller d'Etat PLR du canton de Bâle-Ville et Directeur du Département de Justice et Sécurité.

